

# TERMES ET CONDITIONS

## PROCÉDURES D'ENCHÈRE

À partir de 13 h 30 le mercredi 16 avril 2025, chaque lot sera mis à l'enchère en ligne au [enchereholsteinquebec.com](http://enchereholsteinquebec.com) et sur le terrain de l'Expo-printemps du Québec, à Victoriaville. Dans le cas où il y aurait une dispute sur la décision concernant l'enchérisseur le plus offrant, le lot complet devra encore une fois être offert. Pour les offres avancées et s'il n'y a pas d'offre avancée, le lot sera vendu à l'enchérisseur dont la dernière offre fut acceptée par l'encanteur. Dans le cas d'égalité de mise, la mise Internet aura toujours priorité. La commission de 10% plus les frais fixes de 200\$ est à la charge du consignataire. Cependant, si le prix vendu est supérieur à 10 000\$, la commission est plutôt de 8% plus les frais fixes de 200\$. La commission pour les lots d'embryons est de 8% plus les frais fixes de 200\$. Il est défendu de faire des offres sur ses propres lots, excepté dans le cas de copropriété, lorsque l'offre est faite avec l'intention de répartir à nouveau les parts des copropriétaires et à condition que l'intention d'une telle enchère soit annoncée avant le début de l'enchère pour le lot en question. L'encanteur pourra, à sa discrétion, refuser toutes offres considérées irresponsables.

## DÉPÔT DES MISES PAR TÉLÉPHONE

S'il vous est impossible de vous connecter en ligne ou d'être présent à la Vente Mentorat, n'hésitez pas à communiquer avec le personnel de la vente ou avec le gérant, qui se feront un plaisir de vous aider et de vous représenter. Tout acheteur potentiel sera responsable de soumettre sa mise définitive avant le début des enchères. La direction de la vente ne peut garantir que les lignes des téléphones cellulaires seront ouvertes au moment de la vente.

## CONDITIONS

Le paiement complet sera exigé à réception de la facture pour tous les embryons produits le jour de la vente et les animaux en vente. Pour les embryons qui ne sont pas encore produits, 25 % du prix devra être payé à la réception de la facture et les 75 % restant, avant l'expédition des embryons. L'acheteur est responsable du paiement des taxes de vente applicables lors de la vente d'embryons. Les taxes applicables aux acheteurs québécois sont la T.P.S. (5 %) et la T.V.Q. (9.975 %). Pour ceux provenant du reste du Canada la T.P.S. (5 %) et la TVH de la province de l'acheteur s'appliquent. Pour les acheteurs étrangers, aucune taxe n'est applicable. Dans l'éventualité où les embryons désirés ne pourraient être obtenus à la suite d'une mise sur des embryons qui ne sont pas encore produits, la démarche suivante devra être suivie afin de remplir les conditions du contrat de vente : le vendeur devra offrir des embryons provenant d'une autre récolte à partir d'un taureau sur lequel les deux parties se seront entendues. Dans l'éventualité où la condition ci-dessus ne pourrait être remplie, ou en cas de mortalité de la vache donneuse, l'acheteur sera remboursé intégralement.

## TRANSPORT ET ASSURANCES

La coordination du transport et les frais qui y sont associés sont à la charge de l'acheteur. Tous les embryons sont certifiés pour l'exportation à moins d'avis contraire, certaines conditions peuvent s'appliquer. Veuillez-vous informer auprès du gérant.

## ERREURS

Toute erreur relevée dans le catalogue sera annoncée par l'encanteur. Toutes les annonces provenant de l'emplacement de l'encanteur auront la priorité sur toute autre indication dans le catalogue.

## GÉNÉRAL

Le gérant de la vente est l'agent du vendeur et n'est pas personnellement responsable des garanties ou des représentations bona fide en mettant sa confiance sur la crédibilité des renseignements donnés par le vendeur. Le vendeur est responsable de telles garanties et représentations. Les plaintes devraient être faites au vendeur et/ou au gérant de vente. Dans tous les cas, la responsabilité du vendeur envers l'acheteur est limitée au prix de vente payé par l'acheteur.

## AUCTION BIDDING PROCEDURES

Starting at 1:30 p.m. on Wednesday, April 16, 2025, each lot will be auctioned online at [enchereholsteinquebec.com](http://enchereholsteinquebec.com) and onsite of the Expo printemps du Québec in Victoriaville. In the event that there is a dispute over the decision regarding the highest bidder, the entire lot must be offered again. For advanced bids and if there is no advanced bid, the lot will be sold to the bidder whose last bid was accepted by the auctioneer. In the event of a tie, the Internet bid will always take priority. The 10% commission plus the fixed fee of \$200 is the responsibility of the consignee. However, if the sold price is greater than \$10,000, the commission is instead 8% plus the fixed fee of \$200. The commission for batches of embryos is 8% plus the fixed fee of \$200. It is prohibited to make offers on one's own lots, except in the case of co-ownership, when the offer is made with the intention of redistributing the shares of the co-owners and provided that the intention of such an auction is announced before the start of the auction for the lot in question. The auctioneer may, at his discretion, refuse any offers considered irresponsible.

## PHONE BID

If you are unable to connect to the auction, or to be onsite, please feel free to contact any member of the sales team or the sale manager, and they will be happy to assist and represent you. It is the responsibility of the potential buyer to have final bids in before sale time. The sale management cannot guarantee that cellular lines will be open at sale time.

## TERMS

Full payment will be required upon receipt of invoice for all embryos produced on the day of sale and animals for sale. For embryos that have not yet been produced, 25% of the price must be paid upon receipt of the invoice and the remaining 75% before shipping the embryos. The buyer is responsible for paying applicable sales taxes when selling embryos. The taxes applicable to Quebec buyers are the G.S.T. (5%) and Q.S.T. (9.975%). For those coming from the rest of Canada the G.S.T. (5%) and HST in the province of purchaser apply. For foreign buyers, no tax is applicable. In the event that the desired embryos cannot be obtained following a bid for embryos that have not yet been produced, the following procedure must be followed in order to fulfill the conditions of the sales contract: the seller must offer embryos from another harvest from a bull on which both parties have agreed. In the event that the above condition cannot be met, or in the event of death of the donor cow, the buyer will be refunded in full.

## SHIPPING and INSURANCE

Coordination of transportation and associated costs are the responsibility of the buyer. All embryos are certified for export unless otherwise noted, certain conditions may apply. Please inquire with the manager.

## ERRORS

Any error noted in the catalog will be announced by the auctioneer. All listings originating from the auctioneer's location will take priority over anything else in the catalog.

## GENERAL

The sale manager is the seller's agent and is not personally responsible for warranties or bona fide representations placing reliance on the credibility of the information given by the seller. Seller is responsible for such warranties and representations. Complaints should be made to the seller and/or sales manager. In all cases, the seller's liability towards the buyer is limited to the sale price paid by the buyer.